MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 100841 du 13 novembre 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « aéronautique – pilotes »

NOR : *INTJ1238337S*

Le sous-directeur de la gestion du personnel,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié, relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;

Vu la décision n° 118797 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1131577S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er décembre 2012:

Prigent, Gaël	Nigend : 213 992	Numéro de livret de solde : 6 011 049

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er décembre 2012:

Laborie, Perceval	Nigend : 228 375	Numéro de livret de solde : 6 556 176

Fait le 13 novembre 2012.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :
Le général,
sous-directeur de la gestion du personnel,
THIBAULT MORTEROL